

## Compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2002

### Présents :

R. Caracache, Agnès Henry, Isabelle Barthe, Claire Jouffe, Pascal Roux, Christel Thevenin, Marc Gaude, Hervé Dondey, Emmanuel Jail, François Messines.

### Pouvoirs :

de Michelle Daran à Roger Caracache  
de Bruno Charles à Marc Gaude

### Absents :

Jacques Santoni, Céline Caldara, Jérôme Barrand.

### Secrétaire de séance :

Hervé Dondey

### Rappel de l'ordre du jour :

- - Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2001
- - Affectation des résultats
- - Vote des budgets primitifs 2002
- - Divers

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h40 par une minute de silence à la mémoire des victimes de la tuerie de Nanterre du 26 mars dernier.

### Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2001 Affectation des résultats

Durant cette présentation faite par Christel Thevenin, Roger Caracache, maire, quitte la séance.

#### Budget de l'eau et de l'assainissement –bilan 2001 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat 2001 (en euros)	+851,45	+7 002,67

Les deux excédents enregistrés en 2001 sont intégralement réaffectés en recettes dans leur propre section au budget primitif 2002.

**Le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité des présents.**

**Le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.**

#### Budget des remontées mécaniques–bilan 2001 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
--	---------------------------	--------------------------

<b>Résultat 2001 (en euros)</b>	+15 480,95	-10 166,00
---------------------------------	------------	------------

L'excédent de fonctionnement 2001 est affecté pour une part égale à 10 166 euros en recettes d'investissement du budget primitif 2002 afin de couvrir le déficit d'investissement 2001. L'autre part, d'un montant de 5 314,95 euros, est réaffectée en recettes de fonctionnement du budget primitif 2002.

**Le compte administratif du budget des remontées mécaniques est approuvé à l'unanimité des présents.**

**Le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.**

**Budget ville-bilan 2001 :**

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Résultat 2001 (en euros)</b>	+65 677,80	+6 076,48

Les deux excédents enregistrés en 2001 sont intégralement réaffectés en recettes dans leur propre section au budget primitif 2002.

**Le compte administratif du budget de la ville est approuvé à l'unanimité des présents**

**Le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents**

**Vote des budgets primitifs 2002**

Roger Caracache rejoint le conseil municipal afin de participer à la présentation des budgets prévisionnels 2002.

**Budget primitif de l'eau et de l'assainissement :**

Section de fonctionnement :

Rien de particulier à signaler dans cette section en 2002 par rapport à 2001. **Elle devrait s'équilibrer à 46 227,00 euros.**

Notons simplement du côté des dépenses que le montant des intérêts de la dette sur ce budget diminue en 2002. Du côté des recettes, on prévoit une légère baisse de la subvention d'exploitation de la ville qui devrait être néanmoins proche de 16 000 euros en 2002, les recettes liées à la vente de l'eau ne permettant pas, comme en 2001, d'équilibrer les dépenses de fonctionnement. Les recettes de la vente de l'eau pour 2002 ont été estimées en tenant compte des consommations 2001 et de l'augmentation des taux communaux de 2% votée en juin 2001.

Section d'investissement :

Le budget d'investissement a été élaboré en faisant l'hypothèse que des travaux financièrement très lourds liés à l'assainissement se feront dans l'année, travaux couverts uniquement par les subventions et l'emprunt : nous ne prévoyons pas de recours à l'autofinancement, la subvention de la ville au budget de l'eau et de l'assainissement servant à équilibrer les seules dépenses de fonctionnement. Il s'agit :

- de la liaison Sappey-Corenc en vue de notre raccordement à Aquapole pour un montant de 578 931,00 euros HT, subventionnable à 80% par l'Agence de l'Eau +le Conseil Général. Le dossier de demande de subvention du Sappey sera prochainement étudié.

- de la première phase de raccordement des particuliers pour 208 320,00 euros HT, subventionnable à 40% par ces mêmes organismes.

De plus, ce budget prévoit le règlement du Schéma Général d'Assainissement déjà livré par Alp'Etudes à la commune au début 2002, étude subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. C'est donc une dépense engagée.

Enfin, la réalisation d'un orthophotoplan et d'une levée topographique est également inscrite pour 26 994,00 euros HT. Le taux de subventionnement de ce type d'étude est encore incertain, il pourrait être de 80%. De toute façon, la commune n'engagera cette dépense qu'avec ce niveau de subvention. Dans l'attente de plus de précisions, nous décidons de prévoir cette dépense en 2002.

Le tableau suivant récapitule les montants de travaux précédents (en euros) et indique pour chacun le besoin d'emprunt de la commune (coût HT à notre charge).

Intitulé de l'immobilisation	Coût HT de l'opération	Coût TTC de l'opération (TVA 19,6%)	Taux de subvention	Montant de la subvention	Coût HT à notre charge
Schéma Général d'Assainissement Alp'Etudes	14 900,00		80%		
Liaison Sappey-Corenc	578 931,00		80%		
1 <sup>ère</sup> phase de raccordement des particuliers	208 320,00		40%		
Orthophotoplan+levée topographique	26 994,00		80% ??		
Totaux	829 145,00				

Vu les sommes en jeu, des simulations bancaires auprès de différents établissements vont être demandées, qui prendront également en compte la nécessité de recourir à des prêts-relais pour faire face à l'avance de TVA (la commune la récupère 2 ans après la réalisation des investissements) et l'avance de subventions. Dans tous les cas, les dépenses (excepté le Schéma Général d'Assainissement à régler) ne seront engagées que si les subventions sont effectivement accordées, donc tout ne se fera pas cette année 2002. Néanmoins, cette projection est intéressante pour la commune car elle donne une idée précise des dépenses qu'elle devra assumer dans les prochaines années.

Au final, et compte-tenu du capital de la dette actuelle à rembourser obligatoirement cette année (31 146,00 euros), **la section d'investissement s'équilibrerait à 1 023 219,00 euros** (contre un peu moins de 67 600 euros en 2001).

A la consultation du tableau de la dette actuelle sur ce budget, certains conseillers s'étonnent des taux relativement élevés (10,50 et 10,10%) de deux prêts contractés en 1988 et 1987 : une vérification va être faite pour voir si ces prêts ont fait l'objet d'une renégociation l'an passé, dans ce cas il s'agirait simplement d'un oubli de remise à jour du tableau de la dette.

**Le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2002 est adopté à l'unanimité des présents.**

#### **Budget primitif des remontées mécaniques :**

Section de fonctionnement :

**Elle devrait s'équilibrer à 102 231,00 euros.**

La comparaison avec l'année 2001 est difficile à faire dans la mesure où la station n'a pas du tout fonctionné l'an passé : il n'y avait eu que peu de dépenses et aucune recette.

Pour 2002, on prévoit du point de vue des dépenses :

- un niveau d'achats (électricité, combustibles, réparations, entretien....) comparable à celui de 2000, dernière année valable de comparaison ;
- une augmentation importante du poste des charges de personnel du fait de la prise en charge du salaire de Thierry Dondey sur une année civile entière. Toutefois, il faut garder en tête que ce poste n'est en fait réellement imputable à l' "activité neige " que six mois par an (de janvier à avril et de novembre à décembre), l'autre moitié de l'année étant dédiée aux activités d'été sur lesquelles nous espérons d'autres recettes difficilement quantifiables pour l'instant, Thierry Dondey n'étant sur le Sappey que depuis quelques mois. Il faut noter que l'ASFAMM participe financièrement aux coûts liés à son poste, ainsi qu'aux autres frais divers qu'il génère (téléphone, mise à disposition d'un bureau à la mairie...). Marc Gaude fait toutefois remarquer que le bureau de Thierry Dondey cet hiver était localisé à la Jacobine.

Du point de vue des recettes, la saison 2001/2002 a apporté 10 351 euros HT (soit environ 68 000 FHT), pour une dizaine de jours d'ouverture des remontées mécaniques. C'est donc une saison médiocre, en tout cas bien plus faible en ce qui concerne les recettes que la saison 1999/2000. La ville devrait donc contribuer à hauteur de 71 002 euros à l'équilibre du budget de fonctionnement des remontées mécaniques en 2002. L'ASFAMM apporte une contribution de 12 195 euros pour le poste de Thierry Dondey.

Pour ce qui concerne les subventions d'autres organismes, la commune va demander cette année encore le soutien financier du Conseil Général. Il est rappelé qu'en 2001, le Sappey a perçu au total 200 000 F du Conseil Général au titre de l'indemnisation pour cause d'absence de neige, la moitié a été affectée au budget de fonctionnement des remontées mécaniques, l'autre moitié à l'activité ski de fond dont les comptes se trouvent au budget ville. Roger Caracache rappelle qu'au-delà d'une simple aide " au coup par coup ", la commune souhaite s'engager avec le Conseil Général de l'Isère dans un contrat de diversification afin d'étendre la gamme de ses activités en dehors de la période hivernale et se rapprocher d'un équilibre financier. Dans le même ordre d'idées, elle aimerait participer à un contrat " Leader Plus ", programme européen de développement qui devrait intéresser le Parc Naturel Régional de Chartreuse dans son ensemble. Enfin, il apparaît de plus en plus nécessaire de trouver des partenariats avec la station du Col de Porte qui chaque saison bénéficie d'un niveau d'enneigement privilégié.

Roger Caracache remercie Thierry Dondey pour son travail sur les domaines de ski alpin et de ski nordique cet hiver, ainsi que le personnel qui a œuvré sans relâche pour la qualité des domaines skiables, malgré un enneigement relativement faible.

Section d'investissement :

**Elle devrait s'équilibrer à 83 315,00 euros.**

Du point de vue des dépenses d'investissement, on note :

- l'achat d'un perforateur pour 720 euros ;
- des travaux déjà réalisés comme ceux sur la gare de la Pâle fin 2001 mais à payer en 2002 ;
- des travaux de terrassement et de drainage prévus cette année afin de préparer la saison 2002-2003 pour 68 602 euros HT, travaux subventionnés à 60% par le Conseil Général : reprofilage des pistes, empierrement du ruisseau, drainage du Trât.

Du point de vue des recettes, on prévoit la subvention du Conseil Général pour les travaux ci-dessus mentionnés, et comme complément si tous sont réalisés, le recours éventuel à un emprunt pour un montant de 38 400 euros environ.

**Le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2002 est adopté à l'unanimité des présents.**

Budget primitif de la ville :

Section de fonctionnement :

Elle devrait s'équilibrer à 804 356,39 euros.

Il n'est pas prévu à priori de montant pour des dépenses imprévues de fonctionnement. Le conseil municipal, sur proposition de Roger Caracache, décide d'inscrire 7 622 euros sur ce chapitre, somme prélevée sur notre contribution au syndicat de gestion du Fort du St Eynard, les travaux de sécurisation des abords de ce site ne se feront sans doute pas tous cette année. Restera pour d'éventuels travaux autour du Fort la même somme.

Ce budget de fonctionnement prévoit un virement à la section d'investissement de 79 472 euros afin de réaliser des achats ou des travaux sur fonds propres.

Du point de vue des recettes, le conseil municipal doit décider du montant des taux des 4 taxes appliquées aux contribuables du Sappey : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), taxe professionnelle (TP). Le document remis aux membres du conseil municipal pour préparer cette séance a été réalisé en faisant l'hypothèse d'une hausse de 2% des 4 taux. Sur proposition de Marc Gaude et pour rester en cohérence avec les dispositions du POS récemment adopté, dont l'un des objectifs majeurs est préserver les zones naturelles et agricoles du territoire, il est demandé de ne pas relever le taux d'imposition sur les terrains non bâtis (TFPNB).

Vote pour une augmentation générale de l'ensemble des taux d'imposition de 2% :

**11 voix contre, 2 voix pour**

Vote pour une augmentation différenciée des taux, à savoir :

- - augmentation de 2% pour les taxes TH, TFPB et TP
- - 0% d'augmentation pour la taxe TFPNB (terrains non bâtis)

**10 voix pour, 2 contre, 1 abstention**

**Le conseil municipal décide donc une augmentation différenciée des taux des 4 taxes.**

-

Section d'investissement :

Elle devrait s'équilibrer à 283 775,82 euros.

Les investissements sont répartis en trois catégories : travaux, études, achats. Ceux qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Balcon sud de Chartreuse sont affectés à notre budget intercommunal, notamment les travaux et achats concernant les bâtiments ou équipements communaux, les travaux d'égoutage et de voirie. Les investissements prévus sur le budget communal en 2002 représentent une somme globale d'environ 203 000 euros, y compris des dépenses déjà engagées (investissements réalisés fin 2001 et payables en 2002).

Le capital de notre dette à payer (emprunts souscrits les années passées) est de 80 800 euros cette année. C'est une dépense obligatoire. Compte-tenu du montant des subventions liées aux investissements prévus et de nos fonds propres (virement prévu de la section de fonctionnement), le budget primitif prévoit un recours à l'emprunt pour un montant maximal de 64 281,65 euros (dans le cas où toutes les dépenses prévues hors dépenses obligatoires et dépenses engagées se réalisaient).

**Le budget primitif de la ville 2002 est adopté à l'unanimité des présents.**

## Divers

### Exonération de deux ans de la TFPB

A défaut de toute autre décision du conseil municipal, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction sont, en vertu de l'article 1383 du Code Général des Impôts (section II : taxes foncières), exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Toutefois, les communes ou groupements de communes à fiscalité propre peuvent par délibération, supprimer, pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui

leur revient, cette exonération. Il est proposé au conseil municipal de supprimer cette exonération qui prive chaque année la commune du Sappey d'une recette fiscale non négligeable, d'autant plus que 10 à 15 constructions nouvelles peuvent survenir durant les trois prochaines années).

**Vote du conseil municipal pour supprimer l'exonération de deux ans de la TFPB pour les constructions nouvelles :**  
**12 voix pour, 1 abstention.**  
**La proposition est adoptée.**

### **Centre aéré Teissère-Bajatière**

La maison de l'Enfance Teissère et la Maison de l'Enfance Bajatière souhaitent organiser un centre aéré dans les locaux de la mairie durant les deux semaines de vacances de printemps et du 1<sup>er</sup> au 26 juillet cet été. Christel Thevenin propose que le maire signe une convention avec ces deux structures, fixant la location des locaux de la mairie à 97 euros par jour et chaque repas consommé à 5,10 euros

**Vote du conseil municipal à l'unanimité des présents**

Fin du conseil municipal à 23h40